

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 9

À l'alinéa 22 substituer aux deux dernières occurrences du mot :

« à »,

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur rédactionnelle.

A l'article L. 4162-1, figurent les mots "de l'article L. 2133-1" et non les mots "à l'article L. 2133-1".

Le Gouvernement a donc fait une erreur rédactionnelle pour corriger une erreur de référence.